



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 17/09/2024

Publication :
le 27/09/2024

Délibération n° D-2024-263

Matériels et consommables électriques - Approbation de
l'accord-cadre et autorisation à souscrire le 1er marché
subséquent à bons de commande - Délibération D-2024-171-
Rectification

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURALT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER, Madame Fatima PEREIRA.

Direction de la Commande Publique et Logistique

Matériels et consommables électriques - Approbation de l'accord-cadre et autorisation à souscrire le 1er marché subséquent à bons de commande - Délibération D-2024-171- Rectification

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération n°D2024-171 en date du 17 juin 2024, le Conseil municipal a approuvé :

- l'accord-cadre Matériels et consommables électriques « Lot 1 : matériel usuel », « Lot 2 : matériel spécifique d'éclairage » et autorisé sa signature ;

- l'étendue du 1er marché subséquent à bons de commande pour chaque lot et autorisé sa signature à l'issue de la procédure de consultation.

Une erreur matérielle s'est glissée dans le montant maximum du lot 1 indiqué dans la délibération du 17 juin 2024.

Le montant maximum contractuel pour le lot 1, prévu aux pièces du marché, est de 700 000 € TTC au lieu des 750 000 € TTC indiqués par erreur dans la délibération initiale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger les dispositions de la délibération n°D-2024-171 relatives au lot 1 de l'accord cadre ;

- approuver l'attribution du Lot 1 : matériel usuel pour un montant maximum de 700 000 € TTC aux titulaires suivants :

- REXEL FRANCE SAS - PARIS CEDEX 17 (75838) ;

- SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION – BOULOGNE (92100) ;

- CEF YESSS ELECTRIQUE – FRANCHEVILLE (69340).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ